CLUB DES ELEVEURS DE LAPINS A EXTREMITES COLOREES (C.E.L.E.C.)

Demande de Rencontre Régionale

CONVENTION ENTRE LE C.E.L.E.C.

et l'Association : ……

Pour l'organisation d'une Rencontre Régionale

Exposition de : ……N° Département : ……

Nom de la région SCAF : ……

Date de l'exposition : ……

Juge(s)pressenti(s) ……

Nom du responsable de l'expo en contact avec le CELEC : ……

Téléphone : fixe …… Portable ……

Mail : ……

Date de clôture des inscriptions : ……

L'organisateur s'engage à respecter les termes et le contenu intégral du règlement figurant à la suite de la présente convention.

Date : ……
Nom et signature du représentant
de la société organisatrice :

Date : ……
Nom et signature du Délégué
Régional du CELEC :

Date : ……
Signature du Président
du C.E.L.E.C. pour accord

À envoyer au Délégué Régional de la Région concernée ou au Président du CELEC

REGLEMENT D'UNE RENCONTRE REGIONALE

INSCRIPTIONS

Le Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoive un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à une Rencontre Régionale tous les éleveurs des cinq races concernées, qu'ils soient adhérents ou non, du club CELEC.

Si possible, regrouper les lapins à extrémités colorées dans l'exposition, sans panachage des N° de cages

CONDITIONS PARTICULIERES

Si la date de la Rencontre Régionale est la même que le Championnat de France du club, cette dernière sera simplement annulée.

Cette condition s'applique également pour le week-end avant.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculiculture.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles et laissé(s) au libre choix de l'organisateur.

Juges définis par le club (par départements) :

BOS Christian (15) ; ARGAUD Raphael (42) ; BUISSON Henri (43) ; DE FRAISSINETTE (Podevin) Marie-Thérèse (53) ; HUIN Christian (54) ; PARISET Fabrice (57) ; LOUIS Kévin (59) ; ATTAGNIANT Laurent (62) ; EHRHARDT Thierry (67) ; GERBER Francis (67) ; KLEINMANN Bernard (67) ; DOPPLER Raymond (68) ; PONSARD Philippe (71) ; GAILLARD Olivier (76) ; GAILLARD André (87) ; RUMMELIN Pascal (88)

ATTRIBUTION

Regroupement : CHAMOIS DE THURINGE + SALLANDER

Un minimum de 10 sujets et 2 exposants est requis pour que la Rencontre Régionale puisse être disputée avec ces races.

Il sera attribué les titres suivants :

De 10 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage

Regroupement : PETIT RUSSE + SEPARATOR + ZIBELINE

Un minimum de 8 sujets et 2 exposants est requis pour que la Rencontre Régionale puisse être disputée avec ces races.

Il sera attribué les titres suivants :

De 8 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un Champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage

Les Champions peuvent concourir pour les G.P.E. et G.P.H.

RECOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice. Une Coupe ou un Trophée est offert par titre, selon les désignations du Jury. Pour le Championnat et le Vice-Championnat d'Elevage, il est procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages de chaque exposant. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du 5ème. S'il y a encore égalité, le résultat du 6ème sujet sera sollicité. Si l'égalité persiste, le départage se fera en prenant en compte le plus grand nombre de 96, 95.5 etc.… ou GPE, GPH. Si un exposant n'a pas de 5ème ou 6ème sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site internet du CELEC et dans le bulletin. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. **Les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au président du CELEC.**

PUBLICITE

Pour se faire connaître, le CELEC fournira une page publicitaire que les organisateurs insèreront gratuitement dans le catalogue.

Le comité organisateur s'engage à respecter les différents points de ce règlement.

Le Président du CELEC.